

CONVOCATION DU COMITE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES, LA PRESIDENTE CONVOQUE LES MEMBRES DU COMITE
A SE REUNIR LE MERCREDI 18 FEVRIER 2026 A 9 H 00
AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL SIS 92 AV. W. ROCHET A LA COURNEUVE**

ORDRE DU JOUR

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A LA PRESIDENTE DU SYNDICAT

Sans objet pour cette séance



- 1/ Vote du budget primitif 2026
- 2/ Assurance risques statutaires : Adhésion

La Courneuve, le 5 Février 2026

La Présidente

Signé

Corinne CADAYS-DELHÔME

